



Offre d'emploi

Mettez en valeur vos aptitudes en relevant de nouveaux défis!

POMPIERS / POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL

Caserne de Rivière-du-Loup

(postes syndiqués à temps partiel)

Sous l'autorité des capitaines du Service de la sécurité incendie, la personne titulaire de l'un de ces postes a pour principaux mandats la lutte contre l'incendie, l'intervention lors de diverses situations d'urgence, le travail en caserne, le sauvetage de sinistrés et les activités en prévention des incendies. Notamment, le pompier à temps partiel :

- Est chargé de combattre, d'éteindre et de prévenir les feux ainsi que de sauvegarder les personnes et les biens;
- Exécute rapidement et efficacement différentes tâches dans des conditions d'urgence qui présentent souvent de grands dangers;
- Assume le commandement des opérations jusqu'à l'arrivée d'un supérieur;
- Effectue des tâches courantes relatives à l'entretien du matériel d'extinction de la caserne et des biens du Service;
- Répond aux consignes et ordres particuliers qu'il reçoit d'un supérieur dans le cours ordinaire des opérations d'entretien et de lutte contre le feu;
- Est appelé à intervenir lors de divers appels d'urgence, de même qu'en cas de désincarcération lors d'accidents;
- Effectue des visites de prévention;
- Donne des renseignements aux citoyens;
- Participe activement aux formations et entraînements nécessaires au maintien de ses connaissances et compétences;
- Tient à jour les différents registres et rapports;
- Agit à titre de premier répondant selon les qualifications et exigences de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;
- Accomplit toute autre tâche connexe à la fonction de pompier, à la demande de son supérieur.

Exigences

- ❖ Être âgé de 18 ans et plus;
- ❖ Posséder la formation de Pompier 1 ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 24 mois suivant la date d'embauche;
- ❖ Détenir et maintenir en vigueur un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ❖ Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne de Rivière-du-Loup;
- ❖ Être en excellente condition physique;
- ❖ Aimer le travail d'équipe;
- ❖ Être capable de travailler malgré la pression;
- ❖ Être disponible selon les horaires variables;
- ❖ Faire preuve de tact, de discrétion et d'autonomie;
- ❖ Être en mesure d'utiliser efficacement les outils informatiques et la suite Office.

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

Rémunération et conditions de travail

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant le Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN) et la Ville de Rivière-du-Loup.

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature devra comprendre, outre votre curriculum vitae, une lettre mettant en évidence vos motivations pour l'exercice de cette fonction, de même qu'une copie de vos diplômes et attestations de formation. Le processus de sélection peut inclure, en plus des tests et entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Vous avez le goût des défis et de vous surpasser? Vous êtes doté d'un sens des responsabilités hors de l'ordinaire et d'une grande autonomie? Vous avez une grande volonté de travailler en équipe? Si vous répondez affirmativement à ces questions, faites parvenir votre curriculum vitae en y indiquant le titre du poste soit, **Pompier - Caserne Rivière-du-Loup** avant le **vendredi 5 février 2016 à 16 h**, à l'attention de :

Madame Isabel Sirois
Service des ressources humaines
Ville de Rivière-du-Loup
65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
Télécopieur : 418 862-2817
Courriel : secrtaire.ressourceshumaines@ville.riviere-du-loup.qc.ca

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, et les autochtones à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.